
AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-338 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA GESTION CONTRACTUELLE NO.2021-313

PRENEZ AVIS que, lors d'une séance ordinaire tenue le mardi 6 février 2024, le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Édouard a adopté le règlement numéro 2024-338 intitulé : règlement numéro 2024-338 modifiant le règlement relatif à la gestion contractuelle no.2021-313.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement sur le site Internet de la municipalité en parcourant les onglets suivants : <https://www.saintedouard.ca/reglements-1> ainsi qu'à la mairie durant les heures d'ouverture.

DONNÉ à Saint-Édouard, ce 29^e jour du mois de février de l'an deux mille vingt-quatre.



Édith Létourneau
Directrice générale et greffière-trésorière

AVIS D’AFFICHAGE

Je soussignée, Édith Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Édouard, certifie sous mon serment d’office que j’ai affiché le présent avis conformément à la Loi le 29^e jour du mois de février deux mille vingt-quatre, aux endroits désignés conformément à la Loi.

En foi de quoi, je donne le présent avis ce 29 février 2024.



Édith Létourneau
Directrice générale et greffière-trésorière